



Fiche d'engagement du prestataire de services numérique
envers le bénéficiaire du Kap Numerik



Le prestataire de services numérique s'engage vis-à-vis du bénéficiaire du Kap Numerik

...lors de l'élaboration du devis à :

- ✓ Accompagner le bénéficiaire du « Kap Numerik » dans la formulation de la justification des besoins et les objectifs principaux et secondaires qui sont des questions demandées au bénéficiaire dans le formulaire de demande de subvention.
- ✓ A établir un devis reprenant les rubriques des catégories de dépenses subventionnables par le Kap Numerik, avec un montant HT par rubrique.

...lors de la création, refonte ou amélioration de site internet vitrine ou marchand à :

- ✓ Faire figurer les mentions légales obligatoires, conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/site-internet-mentions-obligatoires>.
- ✓ Faire figurer le logo de la Région et de l'Europe dans les mentions légales et la phrase suivante : « **Ce site a été cofinancé par l'Union Européenne** ».
- ✓ Être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- ✓ Faciliter le refus des cookies si le site internet en comporte, en indiquant les mentions « tout accepter », « tout refuser » et « paramétrer » (ou autres mentions similaires).

...lors de l'élaboration de la facture finale à :

- ✓ A établir une facture reprenant les rubriques du devis, avec un montant HT par rubrique.
(Le paiement du Kap Numerik se fera en un seul versement au prorata des dépenses réalisées, il ne sera pas prévu de réajustement à la hausse de la subvention initialement accordée)

Règles de déontologie :

- ✓ En ma qualité de Prestataire, j'atteste ne pas être en situation de conflit d'intérêt avec l'entreprise portant le projet, ni avec ses dirigeants. En particulier, j'atteste n'avoir aucun lien juridique avec l'entreprise portant le projet.
- ✓ Je m'engage à ne pas faire de publicité trompeuse (L. 121-1 du Code de la consommation)
- ✓ Je reconnais que la Région Autorité de gestion, et les instances communautaires et nationales sont susceptibles de diligenter des actions de lutte anti-fraude en tant que de besoin, en cas de subvention de ce projet par le FEDER.

	Le bénéficiaire	Le prestataire
Raison sociale :		
Responsable légal :		
Adresse :		
SIRET :		
Date :		

Signature et cachet du prestataire	
---	--